

**AVIS DES SOCIETES**

**Projet des résolutions**

**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**  
Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 20 mai 2010.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2009 dégageant un bénéfice net de 7.052.951,597 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les opérations spéciales signalées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux articles 200 et suivant et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et celui du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2009 faisant ressortir un résultat bénéficiaire du groupe consolidé s'élevant à 9.279.640,166 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2009.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

## **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2009 s'élevant à 7.052.951,597 Dinars comme suit :

<b>BENEFICE NET</b> .....	7.052.951,597
Reprise des reports à nouveaux antérieurs.....	5.368.800,957
<b>-PREMIER RELIQUAT</b> .....	<b>12.421.752,554</b>
- Réserves légales 5% (solde).....	200.000,000
- Réserves pour réinvestissement exonérées.....	1.000.000,000
<b>. BENEFICE DISPONIBLE</b> .....	11.221.752,554
- Intérêts statutaires (6% du capital de 10.000.000).....	600.000,000
<b>DEUXIEME RELIQUAT</b> .....	10.621.752,554
- Super dividendes (0,310D par action X 10.000.000).....	3.100.000,000
- <b>Report à nouveau 2009</b> .....	7.521.752,554

Ainsi, les dividendes sont fixés à 0,370 Dinar par action d'une valeur nominale de Un dinar.

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le 2 Juin 2010.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme de Cent mille dinars (100.000,000D) au titre de l'exercice 2009.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.....

## **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer Mr. Mahmoud ZAHAF en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2010, 2011 et 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'un des exemplaires du présent pour effectuer toutes régularisations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**Projet de résolutions**

**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 février 2011.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de procéder à l'achat et à la revente des actions émises par la société afin de réguler son cours sur le marché financier conformément à l'article 19 nouveau de la loi n° 94-117 du 14/11/1994 portant réorganisation du marché financier.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale autorise expressément le conseil d'administration de la société à acheter et à revendre ses propres actions en bourse, et de fixer les conditions et les modalités d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'un des exemplaires du présent pour effectuer toutes régularisations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....